

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 23 février 2026

Délibération n° 2026.02.10

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 16 février 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 16 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et M. Emmanuel CHERMETTE, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Annick MONLON, et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Convention de servitudes – Parcelle cadastrée section A n° 47

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de convention de servitude avec ENEDIS relative à la création d'un branchement électrique souterrain rue Grolée, sur la parcelle cadastrée section A n° 47 (voir plan joint).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce projet :

- **Approuve**, telle qu'elle lui est soumise, la convention de servitude avec ENEDIS pour la création d'un branchement électrique souterrain rue Grolée, sur la parcelle cadastrée section A n° 47, selon le plan joint.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

